

— Séance du 29 septembre 2019 —

Présents : Claire ROUSSEL, José HERBET, Jeannine BENOIT, Lysiane CAPON, Guillaume FLAHAUT, Claudine LEQUIEN, Antony DELVILLE, Laurence BÉCUE, Gérald BRÉZIN, Lionel HERBET, Magali LÉGER, Colette ROUSSEAUX.

Absent avec pouvoir : à José HERBET. **Absents excusés** : Jérôme COURMONT, Catherine BATICLE

Secrétaire de séance : Lionel HERBET

Absents excusés : Jérôme COURMONT, Magali LÉGER, Jean-Paul PIERRE..

Renouvellement bail à M. GRARE et Mme PÉCOURT

À l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de renouveler le bail à Manon PECOURT et Jérémy GRARE pour le logement qu'ils occupent 50 rue des Chanoines apt 5 pour une durée de 18 mois et fixent le montant du loyer mensuel à 355 € à compter du 1er septembre 2019.

Tarifs activités périscolaires du soir

Trois barèmes en fonction du quotient familial mensuel, soit :

- quotient familial inférieur à 446 € : 1,80 €
- quotient familial entre 446 € et 782 € : 2 €
- quotient familial supérieur à 782 € : 2,20 €

À l'unanimité le conseil municipal décide de fixer les tarifs tels que définis ci-avant.

Tarifs activités périscolaires du mercredi

Trois barèmes en fonction du quotient familial mensuel, soit :

- Journée complète (cantine comprise dans le prix demandé)
 - quotient familial inférieur à 446 € : 9 €

- quotient familial entre 446 € et 782 € : 10 €

- quotient familial supérieur à 782 € : 11 €

• Matin ou après midi (hors cantine)

- quotient familial inférieur à 446 € : 3,50 €

- quotient familial entre 446 € et 782 € : 4 €

- quotient familial supérieur à 782 € : 4,50 €

À l'unanimité le conseil municipal décide de fixer les tarifs tels que définis ci-avant.

Tarifs garderie

Trois barèmes pour la garderie du matin en fonction de l'heure d'arrivée, soit :

- garderie du mercredi : 1,50 € au delà de 15 minutes (matin et soir cumulés)
- garderie du soir : de 18 h à 18 h 30 : 0,50 €
- garderie du matin : (tarifs inchangés) : 2,50 €, 2 € ou 1,00 €.
(cumul maxi par jour : 2,50 € hors activités périscolaires)

Communications diverses

- Maisons fleuries : remise des récompenses le mardi 22 octobre à 17 h 45.
- Travaux toiture collégiale : étude de Monsieur BRASSART arrivée ce jour ; étude lors d'un prochain conseil municipal.
- Signature pour la vente de l'ancienne gare le 18 octobre à 17 h 30.
- Maître Angélique CRÉPIN a informé la mairie que les époux SAINTYVES avaient fait appel de la décision du tribunal administratif à propos du permis de construire de la passerelle.